

Cycle de formation professionnelle

Directeur financier

Promotion 2019 - 2020

organisé par l'INSET d'Angers

Contact :
pascal.pichotduclos@cnfpt.fr - conseiller formation (02 41 22 41 27)

Un métier en évolution

Lors des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités locales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion...

Confronté à ce contexte, le directeur financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier mais aussi renforcer son rôle de conseiller de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directeur financier de collectivité », créé par le CNFPT, a pour ambition d'apporter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

A qui s'adresse ce cycle ?

Le cycle de formation professionnelle « directeur financier de collectivité » s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide opérationnalité.

Objectif général du cycle

La professionnalisation

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

Modalités pédagogiques

Organisation et durée

Le cycle se compose 8 modules pour une durée totale de 40 jours.

Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

La valorisation de l'expérience

Afin de s'adapter aux besoins individuels, une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est proposée au démarrage du cycle. Sous certaines conditions, elle offre à toute personne qui en fait la demande, d'obtenir des allègements de formation.

Modules de formation

1 La fonction financière et le rôle du directeur financier dans le cadre d'une collectivité

Se positionner et comprendre le rôle du directeur financier dans une collectivité est un enjeu fort, notamment pour les cadres novices dans cette fonction. Ce premier temps de formation vise à mettre en perspective les compétences professionnelles à développer, la responsabilité et les limites des actions liées à la pratique financière. La démarche pédagogique s'appuie sur l'exploration des différentes dimensions de ce métier.

2 L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale

Ce second module se situe au cœur des nouveaux enjeux qui caractérisent le métier de directeur financier. Le processus budgétaire interne d'une collectivité peut en effet favoriser l'émergence puis la diffusion d'une culture de gestion au sein de l'organisation, et ceci par des procédures participatives qui replacent la notion de prestation rendue au centre du débat budgétaire.

3 L'analyse et la stratégie financière en collectivité

L'analyse financière d'une collectivité territoriale est un outil qui doit permettre au directeur financier de dégager les points forts et les points faibles d'une situation financière présente ou future. La perspective de cette analyse est de proposer aux élus des stratégies financières possibles et de les éclairer sur les conséquences financières de leurs choix en matière de politique publique.

4 L'analyse fiscale et la stratégie territoriale

La fiscalité occupe une place prépondérante dans la structure financière des collectivités. Elle est par ailleurs au centre de nombreux débats politiques.

L'objectif du directeur financier est d'optimiser cette ressource tout en maîtrisant la pression qui s'exerce sur le contribuable et ce dans un contexte de spécialisation fiscale et de réformes en cours qui fait craindre à certaines collectivités un moindre dynamisme de ce qui constitue leur principale marge de manœuvre.

5 La gestion de la dette et de la trésorerie

Face à l'exigence toujours plus grande de maîtriser sa gestion, la gestion de la dette et celle de la trésorerie constituent une source d'économies «indolores» pour la collectivité. Pour ce faire, il appartient au directeur financier d'en maîtriser parfaitement les techniques dans un contexte de complexification croissante de l'offre bancaire.

6 L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources

De nombreuses collectivités sont aujourd'hui confrontées à une situation marquée par la dualité entre, d'une part, une demande sociale de services toujours plus importante et, d'autre part, des ressources plutôt en stagnation.

Aussi apparaît-il important pour le directeur financier, de bien appréhender les techniques de calcul des coûts afin d'apporter une aide à la décision en matière de politique tarifaire, de maîtrise des charges ou de choix du mode de gestion des services publics.

7 La gestion réglementaire du patrimoine de la collectivité territoriale

La modernisation des instructions budgétaire et comptable, amorcée depuis une dizaine d'années (M4, M14, M52, M17...) oblige les collectivités locales à inventorier et à valoriser leurs immobilisations.

Au-delà de son caractère réglementaire, cette disposition peut constituer une réelle opportunité pour mettre en place une gestion stratégique du patrimoine permettant de dégager des marges de manœuvre.

8 La gestion des marchés publics

Une proportion significative des rejets de mandat qu'opère le comptable public est souvent inhérente aux situations de marchés publics. Il importe donc, pour le directeur financier, de bien connaître les règles de l'exécution financière des marchés publics dans le cadre des nouvelles dispositions et de les faire respecter.

